



Le 25 novembre 2024 à 20 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11
Membres en fonction : 10
Membres présents : 7
Votants : 9

Etaient présents :

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine et SCHOETT Christelle,
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François et REY Thibaut

Etaient excusées : Mme VIOL Florence (procuration à M. REY Thibaut),
MM. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à Mme DEBORD Séverine) et GASSER Raphaël.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

1 - Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, désigne Mme Sabine JENNI comme secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2024.

Le procès-verbal des délibérations du 30 septembre 2024 a été transmis à tous les membres.
Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait certifié conforme
A Wolschwiller le 30 novembre 2024
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



Mis en ligne le 2 décembre 2024 par M. Sylvain GABRIEL, Maire de Wolschwiller.



EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

59 / 2024

Le 25 novembre 2024 à 20 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11
Membres en fonction : 10
Membres présents : 7
Votants : 9**

Etaient présents :

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine et SCHOETT Christelle,

MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François et REY Thibaut

Etaient excusées : Mme VIOL Florence (procuration à M. REY Thibaut),

MM. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à Mme DEBORD Séverine) et GASSER Raphaël.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

3- ONF : Etat d'assiette 2026, Etat Prévisionnel des Coupes exercice 2025, programme de travaux 2025 et divers.

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Mathéo DIAS, technicien forestier en charge de notre commune. Il présentera l'état d'assiette des coupes 2026 ainsi que le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux de 2025.

3.1. Etat d'assiette des coupes 2026.

M. Mathéo DIAS rappelle que chaque année est établi pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes" qui permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées par l'ONF en prévision des coupes à effectuer l'année suivante. Les parcelles à marteler annuellement sont proposées en application de l'aménagement forestier.

Après avoir entendu les explications de M. DIAS les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'état d'assiette des coupes proposés par l'ONF pour 2026.

3.2. Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux de 2025.

M. Mathéo DIAS présente le programme des travaux d'exploitations et patrimoniaux proposés pour 2025.

Après avoir entendu les explications de M. DIAS les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, les travaux d'exploitation et patrimoniaux prévus pour 2025 qui prévoient une recette nette de 27 386 € et autorisent le Maire de signer les devis correspondants.

Pour extrait certifié conforme
A Wolschwiller le 30 novembre 2024
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

60 / 2024

Le 25 novembre 2024 à 20 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11
Membres en fonction : 10
Membres présents : 7
Votants : 9**

Etaient présents :

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine et SCHOETT Christelle,
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François et REY Thibaut

Etaient excusées : Mme VIOL Florence (procuration à M. REY Thibaut),
MM. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à Mme DEBORD Séverine) et GASSER Raphaël.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

4- Affaires financières :

4.1. Situation travaux (budgétaire et réalisations).

Les conseillers prennent connaissance des dépenses réalisées depuis le début de l'année et qui s'élèvent à 437 691,30 € TTC.

- ✓ L'entreprise ROKEMANN a effectué des travaux de réfection sur chemins forestiers ainsi que l'entretien de fossés et revers d'eau pour un montant de 10 225,20 € TTC.
- ✓ L'entreprise EN CER a effectué les travaux d'aménagement de la fontaine rue d'Oltingue pour 5 755.86 € TTC et les travaux de parking et de voirie rue des menuisiers pour 14 727.10 € TTC.
- ✓ Les travaux d'aménagement du parvis de l'église et de la voirie reliant le monument aux morts à la rue de l'école sont en cours d'achèvement.

En ce qui concerne les travaux confiés à l'entreprise EN CER

qui avaient été acceptés par le conseil municipal pour un montant de 61 936 € TTC lors de la réunion du 3 avril,

- => 16 900 € TTC pour l'installation d'un mur le long de la voirie à la place de l'ancienne clôture délabrée,
- => 4 936 € TTC pour la réparation du mur du presbytère existant,
- => 40 100 € TTC pour les travaux d'aménagement du parvis de l'église et de la voirie

la facture finale s'élève à 65 019,90 € TTC soit une plus-value de 3 083,90 € TTC (environ 5%) principalement due à un calcul de surface précis effectué par drone à la fin des travaux.

M. le Maire informe les conseillers que vu la finition du mur il estime qu'il ne sera pas nécessaire d'installer une clôture au presbytère comme cela avait été prévu dans le projet initial.

Les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents et représentés, prennent acte de la plus-value de 3 083,90 € TTC et chargent le Maire du paiement de la facture de 65 019,90 € TTC à l'entreprise EN CER.

4.2. Reliquat de subvention CEA Fond Communal Alsace pour la construction du groupe scolaire intercommunal.

M. le Maire rappelle aux conseillers que la CEAlsace aide les communes à financer des investissements indispensables à la vie locale par le biais du Fond Communal Alsace. Chaque commune a la possibilité, durant le mandat municipal (2022-2025), à présenter trois projets maximums. Notre commune bénéficie d'un plafond cumulé de 100 000 € d'aide.

Nous avons déjà bénéficié d'une aide de 34 704 € pour les travaux d'aménagement de la voirie et du parvis de l'église et du presbytère. Nous pouvons donc d'ici la fin du mandat déposer encore deux projets pour un montant d'aide 65 296 € qui correspond à 50% de la dépense subventionnable.

La commune a également la possibilité de céder à un autre porteur de projet l'un de ses 3 projets. Ainsi nous pouvons céder au syndicat scolaire pour la construction du groupe scolaire intercommunal.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés étudieront cette possibilité après avoir défini les projets de la commune pour l'année 2025.

4.3. Subvention aux associations.

M. le Maire informe les conseillers qu'une nouvelle association a été créée. Il s'agit de l'association « les amis du Pfaffenbach » qui a transmis à la commune l'attestation d'inscription au tribunal judiciaire de Mulhouse.

Comme cette association a organisé sa première manifestation dimanche passé il est proposé, comme pour toutes les associations du village, de lui verser une subvention de 100 € au titre de cette année.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés votent une subvention de 100 € à l'association « les amis du Pfaffenbach » et chargent le Maire de son versement (Mme DEBORD Séverine membre de l'association n'a pas pris part au vote).

Pour extrait certifié conforme
A Wolschwiller le 30 novembre 2024
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

61 / 2024

Le 25 novembre 2024 à 20 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11
Membres en fonction : 10
Membres présents : 7
Votants : 9**

Etaient présents :

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine et SCHOETT Christelle,
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François et REY Thibaut

Etaient excusées : Mme VIOL Florence (procuration à M. REY Thibaut),
MM. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à Mme DEBORD Séverine) et GASSER Raphaël.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

5- Ré-adhésion à la nouvelle convention RGPD 2025-2026.

M. le Maire expose aux conseillers le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**61 / 2024**

Page 2

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

La convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission est jointe en annexe.

M. le Maire propose aux conseillers

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDENT

- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

Pour extrait certifié conforme
A Wolschwiller le 30 novembre 2024
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





Le 25 novembre 2024 à 20 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11
Membres en fonction : 10
Membres présents : 7
Votants : 9

Etaient présents :

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine et SCHOETT Christelle,
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François et REY Thibaut

Etaient excusées : Mme VIOL Florence (procuration à M. REY Thibaut),
MM. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à Mme DEBORD Séverine) et GASSER Raphaël.
Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

6- Logement 6 rue du Moulin, bail avec l'association ALEOS.

M. le Maire informe les conseillers que la commune avait conclu en 2007 avec le bailleur public ALEOS un bail à réhabilitation de la maison sise 6 rue du Moulin. Ce bail arrive à échéance fin décembre 2024 et une rencontre a eu lieu avec le bailleur le 11 juin 2024. Ce dernier a fait état que, vu les diagnostics techniques, la DPE actuelle est classé en E ce qui permet de louer le bien en l'état jusqu'au 31/12/2033 mais qu'ensuite, suivant la réglementation en vigueur à ce jour, il sera interdit à la location.

ALEOS propose à la commune une reconduction du bail à réhabilitation, pour une durée de 12 ans, avec la réalisation des travaux d'amélioration énergétique estimés à 40 000 € HT (isolation de la sous-face du plancher bas, une mise aux normes du tableau électrique, le changement de la chaudière fuel, une révision des menuiseries extérieures, une reprise des enduits extérieurs en pied de façade).

Attendu que certains travaux d'entretien courant auraient dû être entrepris avant la fin du bail M. le Maire a rencontré le locataire qui l'a informé qu'à ce jour ces travaux n'ont pas encore été réalisés.

Aussi il a proposé de sursoir à la décision de reconduction du bail à réhabilitation jusqu'à la réalisation effective de ces travaux. Les conseillers acceptent cette proposition.

Pour extrait certifié conforme
A Wolschwiller le 30 novembre 2024
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
**MAIRIE DE
WOLSCHWILLER**

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 068-218803809-20241125-DELIB_63_2024-DE

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

63 / 2024

Le 25 novembre 2024 à 20 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

**Membres élus : 11
Membres en fonction : 10
Membres présents : 7
Votants : 9**

Etaient présents :

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine et SCHOETT Christelle,
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François et REY Thibaut

Etaient excusées : Mme VIOL Florence (procuration à M. REY Thibaut),
MM. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à Mme DEBORD Séverine) et GASSER Raphaël.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

7- Présentation du rapport d'activité 2023 de la ComCom Sundgau.

M. Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Sundgau.

Pour extrait certifié conforme
A Wolschwiller le 30 novembre 2024
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





Le 25 novembre 2024 à 20 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11
Membres en fonction : 10
Membres présents : 7
Votants : 9

Etaient présents :

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine et SCHOETT Christelle,
MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François et REY Thibaut

Etaient excusées : Mme VIOL Florence (procuration à M. REY Thibaut),
MM. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à Mme DEBORD Séverine) et GASSER Raphaël.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

8- Rapport diagnostic de Wolschwiller de la consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers entre le 01/01/2011 et le 31/12/2022.

Dans le cadre de la Loi Climat et résilience du 22 août 2021 un bilan triennal d'artificialisation des sols doit être établi par les communes et soumis à débat, délibération et vote.

Pour les communes régies par le RNU le rapport est produit par la préfecture et la commune n'a pas à délibérer.

Toutefois ce rapport peut faire l'objet d'un débat et M. le Maire propose de le transmettre aux conseillers afin que, lors de la prochaine réunion, ils puissent en débattre. Cette proposition est acceptée par les conseillers.

Pour extrait certifié conforme
A Wolschwiller le 30 novembre 2024
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,





Le 25 novembre 2024 à 20 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Wolschwiller, sous la présidence de M. GABRIEL Sylvain, Maire.

Membres élus : 11

Membres en fonction : 10

Membres présents : 7

Votants : 9

Etaient présents :

Mmes BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine et SCHOETT Christelle,

MM. LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François et REY Thibaut

Etaient excusées : Mme VIOL Florence (procuration à M. REY Thibaut),

MM. TRAUNECKER Emmanuel (procuration à Mme DEBORD Séverine) et GASSER Raphaël.

Secrétaire de séance : Mme JENNI Sabine

9- Divers – Informations – Communications.

- ✓ L'association foncière s'est réunie lundi 14 octobre 2024. Lors de cette réunion elle a chargé le Président de solliciter l'aide de la commune pour des travaux qu'elle souhaite entreprendre en 2025. Sur proposition du Maire cette demande sera examinée lors de la réunion préparatoire du budget 2025.
- ✓ Une matinée de sensibilisation aux gestes qui sauvent et à l'utilisation du défibrillateur a eu lieu dimanche 27 Octobre 2024 dans la salle communale il y avait une trentaine de participants.
- ✓ M. le Maire a participé à un échange concernant « l'école de demain faisons là ensemble » s'est déroulé à RAEDERSDORF le vendredi 8 Novembre 2024 avec les services de l'état (inspection académique...) les élus sénateurs et les maires du territoire...
- ✓ Mme Florence VIOL a représenté la Commune au Conseil d'école qui s'est tenu le 12 Novembre 2024 à Oltingue
- ✓ Le conseil de fabrique de l'église Saint-Maurice de WOLSCHWILLER s'est réuni le 15 Novembre 2024. Il remercie la Commune pour les 1000 € qui lui ont été alloués sur la redevance que touchera la commune pour l'occupation du domaine public de l'antenne free mobile qui sera installée à l'église.
- ✓ M. le Maire a participé à une réunion avec la Collectivité Européenne d'Alsace s'est déroulée à Oltingue le vendredi 15 novembre 2024 pour évoquer des modalités de subvention de la CEA pour le pôle scolaire.
- ✓ M. le Maire a participé à une réunion pôle scolaire le lundi 18 novembre 2024 avec l'Approbation du plan de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ; l'avancée du projet et la remise de l'APD (Avant-Projet Détaillé) début 2025 – La prochaine réunion est prévue le lundi 4 Décembre 2024

- ✓ M. le Maire et Mme Jenni Sabine ont assisté à une réunion trame verte et bleue avec la maison de la nature d'Altenach qui s'est déroulée mardi 19 Novembre 2024 (La **Trame verte et bleue** est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence. La **trame verte** fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres. La **trame bleue** fait référence aux réseaux aquatiques et humides).
- ✓ Une réunion avec les acteurs de l'ONF et les communes de l'unité territoriale de l'ONF s'est déroulée à WOLSCHWILLER le vendredi 22 Novembre 2024 (Commercialisation du bois, le renouvellement des forêts enjeux, aides, dossiers de subventions, valorisation des bois via les réseaux de chaleur et le chauffage biomasse)
- ✓ Le vendredi 29 Novembre 2024 à la médiathèque de FERRETTE aura lieu une réunion sur le devenir de la gestion des déchets verts. M. le Maire représentera la Commune, peuvent se joindre à lui les conseillers qui le souhaitent.
- ✓ Le repas des aînés se déroulera dimanche 1er décembre 2024 dans la salle communale.
- ✓ Tour de table ou divers points ont été abordés.

Les conseillers retiennent la date du lundi 3 mars 2025 à 20 h 00 pour la prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22 h 00 et souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble des conseillers et leurs familles.

Pour extrait certifié conforme
A Wolschwiller le 30 novembre 2024
Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



The image shows the official seal of the Municipality of Wolschwiller, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE WOLSCHWILLER' and '1870'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Gabriel'.